



Direction des affaires juridiques
et de la commande publique
**Service des affaires juridiques
et des assemblées**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU DÉPARTEMENT DU CHER

Conseil départemental du 15 juillet 2021

N°20-2021
publié le 30 juillet 2021

Délibérations de l'assemblée départementale du 15 juillet 2021

Sommaire

	Page
1 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A SON PRESIDENT	4
2 - CREATION DE POSTES NON PERMANENTS DE COLLABORATEURS DE CABINET	11
3 - AGENTS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ELUS	14
4 - MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX	17
5 - FORMATION DES COMMISSIONS PREALABLES A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE	23
6 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	27
7 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	30
8 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	33
9 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DES COMITÉS SYNDICAUX DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS 'BERRY NUMÉRIQUE', DU 'CANAL DE BERRY' ET DE 'L'ÉTANG DU PUIITS ET DU CANAL DE LA SAULDRE'	36
10 - INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES	39
11 - DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL Information relative aux actes pris	42

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 1

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

**DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A SON
PRESIDENT**

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1413-1, L. 3121-22, L. 3211-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1, L. 3221-11,



L. 3221-12, L. 3221-12-1 et L. 5217-10-6 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu sa délibération n° AD 173/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du Conseil départemental ;

Vu sa délibération n° AD 174/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de la commission permanente ;

Vu sa délibération n° AD 175/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental à son président ;

Vu sa délibération n° AD 176/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental à la commission permanente ;

Vu le rapport du président et l'annexe qui y est jointe ;

Considérant que le Conseil départemental a délégué certaines de ses attributions à son président, lors de sa séance d'installation du 1^{er} juillet 2021, conformément à l'article L. 3121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil départemental peut, à tout moment, réviser les délégations qu'il a accordées à son président ;

Considérant que l'attribution du Conseil départemental pour saisir pour avis la commission consultative des services publics ne peut pas être déléguée à son président lors de sa séance d'installation ;

Considérant que le Conseil départemental envisage d'opter pour la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- d'accorder les délégations d'attributions du Conseil départemental à son au président ci-jointes en annexe.

- d'abroger la délibération du Conseil départemental n° AD 175/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental à son président.

PRECISE



- sous réserve des articles 1-1 et 1-2 de l'annexe ci-jointe, qui prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil départemental, les délégations d'attributions sont consenties pour la durée du mandat du président du Conseil départemental.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À SON PRÉSIDENT

Les délégations d'attributions du Conseil départemental à son président sont les suivantes :

1 DÉCISIONS FINANCIÈRES

1-1 procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et les budgets annexes, y compris pour les refinancements, remboursements anticipés ou réaménagements rendus opportuns au regard du stock de la dette actuelle et future, qui présentent à terme un gain en capital et/ou en intérêts pour le Département, et de passer à cet effet les actes nécessaires (relatifs à la préparation, à la souscription, etc.), dans les limites suivantes :

- les emprunts seront conclus en euros et en risque A1 selon la classification Gissler,
- les caractéristiques des emprunts, notamment le choix de l'indexation, la durée (qui doit être à moyen ou long terme), le type d'amortissement ou encore les frais accessoires, devront répondre au mieux aux intérêts stratégiques et économiques du Département, au regard des offres proposées, après une mise en concurrence réalisée auprès d'au moins deux établissements *ad hoc* ;

1-2 procéder à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires (relatifs à la préparation, à la souscription, etc.), dans les limites suivantes :

- les couvertures des risques de taux et de change seront conclus en euros et en risque A1 selon la classification Gissler. Elles pourront porter sur des taux fixes et/ou variables. Les opérations de couvertures devront avoir un index de référence qui sera un taux parmi ceux communément utilisés sur les marchés concernés,
- la durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra pas excéder la durée maximale des emprunts conclus par la collectivité. En tout état de cause, cette durée ne pourra pas être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées,

- le recours à des opérations de couverture des risques de taux et de change devra répondre au mieux aux intérêts stratégiques et économiques du Département afin de le protéger contre d'éventuelles hausses des marchés ou lui faire bénéficier d'éventuelles baisses ;

Les délégations consenties aux articles 1-1 et 1-2 prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil départemental ;

1-3 réaliser des lignes de trésorerie, et de passer à cet effet les actes nécessaires (relatifs à la préparation, à la souscription, etc.), dans les limites suivantes :

- durée maximale de 12 mois chacune et dans la limite d'un montant cumulé annuel maximum de 30 millions d'euros sur une indexation à taux fixe et/ou variable,
- les caractéristiques des lignes de trésorerie, notamment le choix de l'indexation, la durée ou encore les frais accessoires, devront répondre au mieux aux intérêts stratégiques et économiques de la collectivité, au regard des offres proposées, après une mise en concurrence réalisée auprès d'au moins deux établissements *ad hoc* ;

1-4 fixer, modifier, ajuster ou actualiser les tarifs d'un montant inférieur à 5 000 € des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal, et notamment :

- les tarifs d'entrée des sites touristiques,
- les tarifs des prestations du laboratoire routier,
- les droits relatifs aux archives,
- les loyers et redevances d'occupation du domaine départemental ;

1-5 créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département ;

1-6 demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions d'un montant qui n'excède pas 500 000 €, pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement ;

1-7 procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

La délégation consentie à l'article 1-7 entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022, sous réserve que la nomenclature budgétaire et comptable M57 soit adoptée par le Conseil départemental au préalable.

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2-1 autoriser le renouvellement de l'adhésion de la collectivité aux associations dont il est membre ;
- 2-2 accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance ;
- 2-3 intenter au nom de la collectivité les actions en justice ou la défendre dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions nationales relevant des ordres administratif et judiciaire, dans le cadre des recours en premier ressort, y compris en référé, en appel et en cassation ;
- 2-4 se constituer partie civile au nom de la collectivité lorsqu'elle est lésée par un crime ou un délit, y compris par voie d'intervention lorsqu'elle justifie d'un préjudice personnel directement causé par les infractions poursuivies ;

3 COMMANDE PUBLIQUE

- 3-1 prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement :
 - des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ou dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret,
 - des marchés subséquents passés à l'issue d'un accord-cadre et dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret ;

ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou à un budget annexe ;

- 3-2 prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée et dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret (hormis la signature de ces marchés) ;
- 3-3 signer les modifications de marché représentant une augmentation inférieure à 5 % du montant initial du marché et les modifications de marché de toute autre nature pour les marchés passés selon une procédure formalisée et dont le montant est supérieur aux seuils de ces procédures fixés par décret ;

Aux termes des articles 3-1 à 3-3, la collectivité peut intervenir en qualité de pouvoir adjudicateur, d'entité adjudicatrice ou d'opérateur économique, y compris en association avec d'autres personnes morales ou physiques ;

- 3-4 saisir, pour avis, la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;

4 INFRASTRUCTURES / TRAVAUX / IMMOBILIER

- 4-1 prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la collectivité ;

5 DOMAINE

- 5-1 décider de la conclusion et de la révision du louage de choses, pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 5-2 décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 5-3 accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, sans préjudice des dispositions de l'article L. 3221-10 du code général des collectivités territoriales qui lui permettent de le faire à titre conservatoire, quelles que soient les conditions et charges ;
- 5-4 arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;
- 5-5 sans préjudice des dispositions de l'article L. 3213-2 du code général des collectivités territoriales, fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- 5-6 exercer, au nom de la collectivité, les droits de préemption dont celle-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme ;
- 5-7 procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département, sauf en ce qui concerne les demandes portant sur des opérations de construction neuve d'une superficie supérieure à 2 000 m² ;

6 DISPOSITIFS D'AIDES/SUBVENTIONS

- 6-1 attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- 6-2 prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement (FSL), notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances, sauf les subventions attribuées à des partenaires (associations, centres communaux d'action sociale,...) dans le cadre de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion locative.

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 2

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

CREATION DE POSTES NON PERMANENTS DE COLLABORATEURS DE CABINET

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.3211-1 ;



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 110 ;

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes et notamment l'article 21 ;

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon et notamment l'article annexe Tableau B ;

Vu ses délibérations n° AD 29/2021 et n° AD 30/2021 du 25 janvier 2021 respectivement relatives aux services fonctionnels et au vote du budget primitif 2021, conformément au cadre comptable ;

Vu le rapport du président ;

Considérant l'intérêt de créer des postes de collaborateurs de cabinet pour assister l'autorité territoriale dans ses fonctions politiques ;

Considérant que la population du département du Cher est comprise entre 100 000 et 1 000 000 habitants ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- de créer 5 postes non permanents de collaborateur de cabinet ;

- de porter l'enveloppe de rémunération des moyens humains du cabinet à 325 200 € annuels et d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 « personnel – services généraux ».



Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le :21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 3

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

AGENTS AFFECTÉS AUX GROUPES D'ELUS

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 et L.3121-24 ;



Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 110-1 ;

Vu ses délibérations n° AD 29/2021 et n° AD 30/2021 du 25 janvier 2021 respectivement relatives aux services fonctionnels et au vote du budget primitif 2021, conformément au cadre comptable ;

Vu sa délibération n° AD 177/2021 du 1^{er} juillet 2021 prenant acte de la constitution des groupes d'élus au sein du Conseil départemental ;

Vu son règlement intérieur et notamment les articles 44 et 45 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant l'intérêt d'affecter aux groupes d'élus des moyens notamment humains afin de faciliter le fonctionnement du Conseil départemental ;

Considérant la possibilité d'ouvrir un chapitre spécialement dédié à cet effet et d'y affecter des crédits spécifiques ;

Considérant la possibilité de créer des emplois non permanents affectés aux différents groupes ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **d'ouvrir** un chapitre spécialement créé au fonctionnement des groupes d'élus et d'affecter un crédit de 330 000 € par an pour les moyens humains ;

- **d'inscrire** les crédits correspondants votés au chapitre 012 « personnels – services généraux » lors du budget primitif ;

- **de créer** 6 postes non permanents de chargés de mission affectés aux groupes d'élus suivants :

- 3 postes pour le groupe « Avenir pour le Cher »,
- 2 postes pour le groupe « Socialistes et divers gauche »,
- 1 poste pour le groupe « Communistes, écologistes et partenaires ».

PRECISE

- le crédit inscrit au chapitre spécialement créé au fonctionnement des groupes d'élus et affecté à ces groupes au prorata de leur nombre d'élus ;



- les chargés de mission affectés aux groupes d'élus seront rémunérés dans la limite des crédits affectés à chacun des groupes concernés.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 4

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

**MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX**

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1, L.3123-15 à L.3123-19-3 ;



Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et notamment l'article annexe Barème A ;

Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation et notamment les articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2020-1706 du 24 décembre 2020 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, et des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon et notamment l'article annexe Tableau B ;

Vu ses délibérations n° AD 29/2021 et n° AD 30/2021 du 25 janvier 2021 respectivement relatives aux services fonctionnels et au vote du budget primitif 2021, conformément au cadre comptable ;

Vu sa délibération n° AD 174/2021 du 1^{er} juillet 2021 portant détermination de la composition de la commission permanente et élection de ses membres ;

Vu son règlement intérieur et notamment les articles 48 et 49 ;

Vu les arrêtés du président du Conseil départemental n° 250 à 261/2021 du 1^{er} juillet 2021 portant délégations de fonction aux vice-présidents et au conseiller départemental délégué ;

Considérant que la population du département du Cher est comprise entre 250 000 et 500 000 habitants ;

Vu le rapport du président et le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil départemental ;

Considérant le renouvellement du Conseil départemental au 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que lorsque le Conseil départemental est renouvelé, il doit fixer les indemnités de ses membres, dans les trois mois suivant son installation, par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 / IM 830) ;

Considérant la valeur du point d'indice dans la fonction publique en vigueur à 4,68602 € ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;



DECIDE

- **de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des membres du Conseil départemental, de la manière suivante :

	MONTANT BRUT MENSUEL (pour information à la date du 1 ^{er} juillet 2021)
CONSEILLER DEPARTEMENTAL 45,5 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	1769,68 €
CONSEILLER DEPARTEMENTAL DELEGUE 50 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	1944,70 €
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 95 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, majoré de 45 %	5 357,65 €
ELU MEMBRE DE LA COMMISSION PERMANENTE montant de l'indemnité de conseiller départemental ou conseiller départemental délégué, majoré de 10 %	1 946,65 € (conseiller départemental) 2 139,17 € (conseiller départemental délégué)
VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : montant de l'indemnité de conseiller départemental, majoré de 40 %	2 477,55 €

Le montant total des indemnités inscrit au budget pour 2021 est de **1 400 000 €**.

PRECISE

- ces indemnités entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2021, pour l'indemnité de base et celle versée au président et aux membres de la commission permanente.

- celles relatives aux vice-présidents prennent effet à compter du 8 juillet 2021, date du caractère exécutoire des délégations de fonctions.



Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



ANNEXE - MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

NB	NOM	PRENOM	TITRE	GROUPE	FONCTIONS (PDT-VP- CD/CP)	DELEGATIONS	MONTANT ANNUEL INDEMNITE CD	MANDAT SYNDICAT MIXTE			MANDAT SEM			MANDAT SPL			AUTRE MANDAT LIE AUX FONCTIONS ELECTIVES DU CD		
								MANDAT SYNDICAT MIXTE	FONCTION SYNDICAT MIXTE	INDEMNITE ANNUELLE SYNDICAT MIXTE	MANDAT SEM	FONCTION SEM	INDEMNITE ANNUELLE SEM	MANDAT SPL	FONCTION SPL	INDEMNITE ANNUELLE SPL	AUTRE MANDAT LIE CD	FONCTION AUTRE MANDAT LIE CD	INDEMNITE ANNUELLE AUTRE MANDAT LIE CD
1	FLEURY	JACQUES	M.	AVENIR POUR LE CHER	PDT	-	64 411,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	BARNIER	PATRICK	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP1	Aménagement du territoire (...) Enseignement supérieur	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	CASSIER	ANNE	MME	AVENIR POUR LE CHER	VP2	Education Jeunesse Solidarité internationale	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	RIOTTE	EMMANUEL	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP3	Logement Politique de l'habitat	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	BERTRAND	SOPHIE	MME	AVENIR POUR LE CHER	VP4	Enfance Famille Handicap	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	FOURRE	DANIEL	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP5	Routes Bâtiments	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	DAMADE	BEATRICE	MME	AVENIR POUR LE CHER	VP6	Tourisme et promotion du territoire	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	CHARRETTE	PHILIPPE	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP7	Finances (rapporteur du budget) Commande publique	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	DE CHOULOT	BENEDICTE	MME	AVENIR POUR LE CHER	VP8	Affaires sociales (personnes âgées, MDAS) Insertion	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	BOUDET	RICHARD	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP9	Sports Vie associative	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	CHESTIER	SOPHIE	MME	AVENIR POUR LE CHER	VP10	Culture Patrimoine	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	BRUGERE	DIDIER	M.	AVENIR POUR LE CHER	VP11	Environnement Eau	29 730,60 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	BAGOT	PATRICK	M.	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP1	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	BAUDOUIN	MARIE-CHRISTINE	MME	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP2	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15	BEN AHMED	ZEHIRA	MME	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP3	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	CHARLES	JEAN-PIERRE	M.	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP4	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	CHAUVET	MELANIE	MME	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP5	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
18	CHOLLET	FABRICE	M.	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP6	Sécurité	25 670,04 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
19	CIRRE	MARIE-LINE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP7	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
20	CLAVIER	GERARD	M.	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP8	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	COURIVAUD	BERNADETTE	MME	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP9	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22	DALLOIS	DAVID	M.	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP10	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	DULUC	CLARISSE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP11	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
24	FELIX	IRENE	MME	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP12	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
25	FENOLL	VERONIQUE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP13	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

26	GALUT	YANN	M.	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP14	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	GATTEFIN	CHRISTIAN	M.	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP15	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	GROSJEAN	PIERRE	M.	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP16	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29	LEFELLE	HUGO	M.	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP17	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30	MECHIN	SERGE	M.	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP18	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31	METTRE	RENAUD	M.	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP19	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
32	MICHOUX	FRANCK	M.	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP20	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
33	PERROT-DUBREUIL	BERNADETTE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP21	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34	PIERRE	FLORENCE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP22	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
35	PIETU	DELPHINE	MME	COMMUNISTES, ECOLOGISTES ET PARTENAIRES	CD/CP23	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36	REBOTTARO	CATHERINE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP24	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
37	RICHER	MARIE-PIERRE	MME	AVENIR POUR LE CHER	CD/CP25	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
38	ROBINSON	SAKINA	MME	SOCIALISTES ET DIVERS GAUCHE	CD/CP26	-	23 359,80 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 5

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

FORMATION DES COMMISSIONS PREALABLES A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3121-22 et L.3211-1 ;



Vu sa délibération n° AD 173/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du Conseil départemental ;

Vu sa délibération n° AD 174/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de la commission permanente ;

Vu sa délibération n° AD 178/2021 du 1^{er} juillet 2021 relative à la formation des commissions préalables à l'assemblée départementale ;

Vu son règlement intérieur et notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que le Conseil départemental peut former les commissions préalables à ses séances, selon les conditions et modalités qu'il a fixées dans son règlement intérieur ;

Considérant qu'une seule liste des membres des commissions a été déposée auprès du président du Conseil départemental ;

Considérant que les élus ont souhaité procéder par un vote à main levée, à l'unanimité ;

Considérant qu'il a été donné lecture de cette liste par le président du Conseil départemental ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **de former** les commissions préalables au Conseil départemental selon le nombre et les dénominations suivants :

- 1^{ère} commission : Finances - politiques contractuelles
- 2^e commission : Aménagement du territoire - Enseignement Supérieur
- 3^e commission : Attractivité économique – Développement durable – Agriculture – Environnement et Tourisme
- 4^e commission : Actions sociales
- 5^e commission : Éducation – Jeunesse - Culture - Vie associative et Sport



- **de fixer** la composition de ces commissions conformément à l'annexe ci-jointe.

PRECISE

- ces commissions sont constituées pour la durée du mandat des membres du Conseil départemental ;
- ces commissions sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis au Conseil départemental et peuvent lui formuler des propositions.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



LISTE DES COMMISSIONS PREALABLES A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

	1^{ère} commission : Finances Politiques contractuelles	2^e commission : Aménagement du territoire Enseignement Supérieur	3^e commission : Attractivité économique Développement durable Agriculture Environnement et Tourisme	4^e commission : Actions sociales	5^e commission : Éducation, Jeunesse, Culture Vie associative et Sport
Président et rapporteur	Philippe CHARRETTE	Patrick BARNIER	Béatrice DAMADE	Sophie BERTRAND	Anne CASSIER
Membres	Patrick BARNIER Richard BOUDET Béatrice DAMADE Véronique FENOLL Marie-Pierre RICHER Irène FÉLIX Hugo LEFELLE Jean-Pierre CHARLES Franck MICHOUX	Daniel FOURRÉ Pierre GROSJEAN Emmanuel RIOTTE Patrick BAGOT Catherine REBOTTARO Serge MÉCHIN Bernadette COURIVAUD Marie-Christine BAUDOIN Jean-Pierre CHARLES	Didier BRUGÈRE David DALLOIS Christian GATTEFIN Marie-Line CIRRE Bernadette PERROT DUBREUIL Yann GALUT Serge MÉCHIN Delphine PIÉTU Gérard CLAVIER	Bénédicte DE CHOULOT Clarisse DULUC Marie-Pierre RICHER Florence PIERRE Catherine REBOTTARO Renaud METTRE Zéhira BEN AHMED Mélanie CHAUVET Delphine PIÉTU	Sophie CHESTIER Richard BOUDET Fabrice CHOLLET Marie-Line CIRRE Clarisse DULUC Sakina ROBINSON Renaud METTRE Mélanie CHAUVET Franck MICHOUX

DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 6

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-2 à L.1414-4, L.3121-22 et L.3211-1 ;



Vu le règlement des instances de décisions des marchés publics ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que, outre son président, le Conseil départemental doit composer sa commission d'appel d'offres (CAO), en élisant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, parmi ses conseillers départementaux, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a pas de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que les membres élus de la CAO font partie du jury dans le cadre de concours de maîtrise d'œuvre ou de procédures de conception réalisation ;

Considérant que les conditions de quorum des deux tiers de membres présents sont atteintes ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée auprès du président du Conseil départemental ;

Considérant que le président a donné lecture de cette liste unique ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- de déclarer élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Daniel FOURRÉ	M. Christian GATTEFIN
Mme Sophie CHESTIER	Mme Bernadette PERROT DUBREUIL
Mme Clarisse DULUC	Mme Florence PIERRE
M. Gérard CLAVIER	Mme Marie-Christine BAUDOIN
M. Serge MÉCHIN	M. Hugo LEFELLE



Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 7

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1413-1, L.3121-22 et L.3211-1;



Vu le règlement des instances de décisions des marchés publics ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président du Conseil départemental ou son représentant ;

Considérant que cette commission comprend des membres du Conseil départemental, qu'il a élus dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants désignés d'associations locales ;

Considérant que les conditions de quorum des deux tiers de membres présents sont atteintes ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée auprès du président du Conseil départemental ;

Considérant que le président a donné lecture de cette liste unique ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **de fixer** à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants le nombre de membres du Conseil départemental, au sein de sa commission consultative des services publics locaux,

- **de retenir** un mode de scrutin à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour l'élection des membres de la commission consultative des services publics locaux, étant précisé qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ; si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,



- de déclarer élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Daniel FOURRÉ	M. Christian GATTEFIN
Mme Sophie CHESTIER	Mme Bernadette PERROT DUBREUIL
Mme Clarisse DULUC	Mme Florence PIERRE
M. Serge MÉCHIN	M. Hugo LEFELLE
M. Gérard CLAVIER	M. Jean-Pierre CHARLES

- de désigner en qualité de représentants des associations locales :

○ **dans le domaine économique :**

M. Ludovic AZUAR, directeur général de l'Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher (AD2T),

○ **dans le domaine touristique et culturel :**

M. Dominique PAULIN, président de l'association « Université Populaire du Berry »,

○ **dans le domaine des télécommunications :**

M. Christian PERSONNAT, président de l'association « UFC Que choisir du Cher ».

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 8

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5, L.3121-22, L.3211-1 et D.1411-3 et suivants ;



Vu le règlement des instances de décisions des marchés publics ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que, outre son président, le Conseil départemental doit composer sa commission de délégation de service public (CDSP), en élisant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, parmi ses conseillers départementaux, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a pas de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus ;

Considérant que les conditions de quorum des deux tiers de membres présents sont atteintes ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été déposée auprès du président du Conseil départemental ;

Considérant que le président a procédé à la lecture de cette liste unique ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- de déclarer élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Daniel FOURRÉ	M. Christian GATTEFIN
Mme Sophie CHESTIER	Mme Bernadette PERROT DUBREUIL
Mme Clarisse DULUC	Mme Florence PIERRE
M. Serge MÉCHIN	M. Hugo LEFELLE
M. Gérard CLAVIER	Mme Marie-Christine BAUDOUIN



Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 9

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR SIÉGER AU SEIN DES COMITÉS SYNDICAUX DES SYNDICATS MIXTES OUVERTS 'BERRY NUMÉRIQUE', DU 'CANAL DE BERRY' ET DE 'L'ÉTANG DU Puits ET DU CANAL DE LA SAULDRE'

L'assemblée départementale,



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1, L.3121-23 et L.5721-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Berry Numérique et notamment l'article 4.1 ;

Vu les statuts du Syndicat du Canal de Berry et notamment l'article 5.1 ;

Vu les statuts du Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre et notamment l'article 5 ;

Vu le rapport du président ;

Considérant que le renouvellement du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 nécessite de procéder aux désignations des délégués du Conseil départemental pour siéger au sein des comités syndicaux des trois syndicats mixtes ouverts dont le Département est adhérent, dans les cas et conditions prévus par les statuts régissant chacun de ces organismes ;

Considérant l'accord unanime du Conseil départemental afin de procéder par un vote au scrutin public ;

Vu l'avis émis par la 1^{ère} commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

DECIDE

- **de désigner** les délégués du Conseil départemental, comme suit :

* pour siéger au comité syndical du Syndicat mixte Berry Numérique :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- M. Daniel FOURRÉ	- Mme Bernadette PERROT DUBREUIL
- Mme Bénédicte DE CHOULOT	- Mme Sophie BERTRAND
- M. Patrick BARNIER	- M. Philippe CHARRETTE
- Mme Marie-Pierre RICHER	- Mme Florence PIERRE
- Mme Anne CASSIER	- M. David DALLOIS
- M. Patrick BAGOT	- Mme Sophie CHESTIER
- Mme Bernadette COURIVAUD	- M. Renaud METTRE
- M. Gérard CLAVIER	- Mme Marie-Christine BAUDOUIN



* pour siéger au comité syndical du Syndicat du Canal de Berry :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- M. Christian GATTEFIN - Mme Véronique FENOLL - Mme Clarisse DULUC - M. Patrick BARNIER - Mme Irène FÉLIX	- M. Didier BRUGÈRE - M. Fabrice CHOLLET - M. Emmanuel RIOTTE - Mme Béatrice DAMADE - Mme Delphine PIÉTU

* pour siéger au comité syndical du Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
- Mme Anne CASSIER - M. David DALLOIS - Mme Béatrice DAMADE - M. Didier BRUGÈRE - M. Jean-Pierre CHARLES	- M. Patrick BARNIER - Mme Marie-Line CIRRE - Mme Sophie CHESTIER - M. Fabrice CHOLLET - M. Hugo LEFELLE

PRECISE

- Ces désignations sont valables pour toute la durée du mandat.

Le résultat du vote est de :

- 38 voix pour, (Avenir pour le Cher, Socialistes et divers gauche, Communistes, écologistes et partenaires)
- 0 voix contre,
- 0 abstention
- 0 non participation au vote.

Par conséquent, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 10

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

INFORMATION RELATIVE A L'UTILISATION DES DEPENSES IMPREVUES

L'assemblée départementale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2, L.2322-1, L.2322-2, L.3211-1 et L.3322-1 ;



Vu la circulaire NOR/INT/B/89/00017/C du 11 janvier 1989 ;

Vu sa délibération n° AD 227/2020 du 7 décembre 2020 prenant acte du rapport du président sur les orientations budgétaires 2021 et du débat organisé en séance ;

Vu sa délibération n° AD 29/2021 du 25 janvier 2021 relative au budget primitif 2021 des services fonctionnels ;

Vu sa délibération n° AD 30/2021 du 25 janvier 2021 relative au budget primitif 2021 et conformément au cadre comptable ;

Vu sa délibération n° AD 109/2021 du 31 mai 2021 relative à l'attribution d'une aide exceptionnelle de fonctionnement 2021 de 75 000 € accordée à l'association ASEF de SAINT-AMAND-MONTROND afin de contribuer au retour à un équilibre budgétaire de cette structure ;

Vu les pièces justificatives pour l'emploi des dépenses imprévues ci-jointes ;

Vu le virement de crédit des dépenses imprévues à hauteur de 75 000 € pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'ASEF ;

Vu le rapport du président ;

Considérant le rôle important dans le cadre du soutien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou souffrant d'un handicap dans le secteur de SAINT-AMAND-MONTROND et a également une fonction économique pour le territoire ;

Considérant que l'ASEF est confrontée à un équilibre financier précaire et a attiré l'attention du Département sur ses difficultés actuelles qui auraient pu le conduire à déposer une déclaration de cessation de paiements auprès du tribunal ;

Considérant que, depuis un an, le service a travaillé sur l'optimisation et la réduction des charges de fonctionnement ;

Considérant que la convention signée entre les deux parties engage l'ASEF à adresser au Département un état trimestriel des dépenses et recettes ainsi qu'un tableau de suivi de l'activité, et à fournir un plan de retour à l'équilibre accompagné d'un plan de trésorerie avant le 30 juin 2021 ;

Considérant qu'à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense imprévue, le président du Conseil départemental rend compte à l'organe délibérant, avec pièces justificatives à l'appui, de l'emploi de ce crédit ;

Considérant que ces pièces demeurent annexées à la délibération ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;



M. CHARRETTE, rapporteur entendu ;

PREND ACTE

- du virement d'un montant de **75 000 €** du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 6745 (subvention exceptionnelle de fonctionnement aux personnes de droit privé).

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



DEPARTEMENT DU CHER

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 15 juillet 2021

MEMBRES : Mme FENOLL - M. FOURRE - M. BARNIER - M. FLEURY - Mme DAMADE - M. BAGOT - Mme CASSIER - M. CHARRETTE - M. CHOLLET - Mme RICHER - M. RIOTTE - Mme COURIVAUD - Mme FELIX - M. LEFELLE - M. METTRE - M. CHARLES - M. MICHOUX - Mme BAUDOUIN - M. BOUDET - M. BRUGERE - Mme CHAUVET - Mme CHESTIER - Mme CIRRE - M. CLAVIER - M. DALLOIS - Mme DE CHOULOT - Mme DULUC - M. GATTEFIN - M. GROSJEAN - M. MECHIN - Mme PERROT DUBREUIL - Mme PIERRE - Mme REBOTTARO - Mme ROBINSON

Excusés :

Pouvoirs : Mme BEN AHMED à M. METTRE
M. GALUT à M. LEFELLE
Mme BERTRAND à M. GATTEFIN
Mme PIETU à M. CHARLES

POINT N° 11

1ère commission : FINANCES, POLITIQUES CONTRACTUELLES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

**DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL
Information relative aux actes pris**

L'assemblée départementale,



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu sa délibération n° AD 130/2017 du 16 octobre 2017 portant délégations au président du Conseil départemental ;

Vu le rapport du président et les annexes qui y sont jointes ;

Considérant que le président du Conseil départemental doit informer le Conseil départemental des actes qu'il a pris dans le cadre de ses délégations ;

Vu l'avis émis par la 1ère commission ;

M. FLEURY, rapporteur entendu ;

PREND ACTE

- de l'information relative aux actes pris par le président du Conseil départemental dans le cadre des délégations de compétences du Conseil départemental, pour la période du 4 janvier 2021 au 20 mai 2021 :

- * hors commande publique (annexe 1),
- * en matière de commande publique (annexe 2).

Le Président

Jacques FLEURY

Acte transmis au contrôle de légalité le : 21 juillet 2021

Acte publié le : 21 juillet 2021



ANNEXE 1

INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE
DES DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
(HORS COMMANDE PUBLIQUE)

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 15 JUILLET 2021

1 – DECISIONS FINANCIERES

Au titre du point 1-5 de la délégation :

créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Département

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier (€)	Observations
Direction des finances	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n°58 de la Maison Départementale d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques d'avances Accompagnement Personnalisé - Hélios n°58 de la Maison Départementale d'Action Sociale d'Aubigny-sur-Nère	MA/BA/PM/MI	Non	
	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n°59 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Baugy		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 59 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Baugy	MdCC/FC/DM	Non	
	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 60 de la Maison Départementale d'Action Sociale de la Guerche-sur-l'Aubois		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 60 de la Maison Départementale d'Action Sociale de la Guerche sur l'Aubois	RM/RC/VM	Non	
	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 57 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Sancerre		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 57 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Sancerre	BA/BL/MA/DF	Non	
	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 51 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Vierzon		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 51 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Vierzon	BA/TS/SV/BS	Non	

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier (€)	Observations
Direction des finances	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 62 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond		Non	
	09/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 62 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Saint-Amand-Montrond	JM/MN/PA	Non	
	09/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 65 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Bourges antenne des Gibjons		Non	
	12/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Fonds d'Aide aux Jeunes - Fonds de Solidarité pour le Logement - Hélios n° 37 de la Direction Habitat Insertion et Emploi		Non	
	12/04/2021	Arrêté portant nomination la Régie d'avances Chèques Fonds d'Aide aux Jeunes - Fonds de Solidarité pour le Logement - Hélios n° 37 de la Direction Habitat Insertion et Emploi	ME/MA/RE	Non	
	12/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 54 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Bourges Mazières		Non	
	12/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 61 de la Maison Départementale d'Action Sociale Sud du Chatelet		Non	
	12/04/2021	Arrêté constituant la régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 56 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Mehun-sur-Yèvre		Non	
	12/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 56 de la Maison Départementale d'Action Sociale de Mehun-sur-Yèvre	MI/LA/BA	Non	
	30/04/2021	Arrêté portant nomination Régie d'avances Chèques Accompagnement Personnalisé - Hélios n° 61 de la Maison Départementale d'Action Sociale Sud du Chatelet	SM/JB/PA	Non	

Au titre du point 2-1 de la délégation :

autoriser, au nom du Département, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier (€)	Observations
Médiathèque	29/01/2021	Adhésion Image en bibliothèque		150,00 €	
	18/02/2021	Adhésion ADF		23 665,82 €	
	12/02/2021	Adhésion INTERDOC		150,00 €	
	19/02/2021	Adhésion Réseau Carel		50,00 €	
	19/02/2021	Adhésion Acim		60,00 €	

Au titre du point 2-3 de la délégation :

intenter au nom du Département les actions en justice, défendre le Département dans les actions intentées contre lui, et se constituer partie civile dans les contentieux relevant des juridictions administratives et judiciaires en premier ressort, en appel ou en cassation, le cas échéant dans le cadre de procédures en référé, et notamment pour les types de contentieux suivants :

- les contentieux relatifs aux prestations sociales (versement, indu, fraude, aides financières, aides à domicile etc....),
- les contentieux relatifs à la tarification des établissements publics et des services publics,
- les contentieux relatifs aux mesures de protection des majeurs (tutelle, mesure d'accompagnement social personnalisé, etc.... et aux mesures de placement et de protection des enfants relevant de l'aide sociale (droits de garde, de visite et d'hébergement, adoption, etc....),
- les contentieux impliquant les enfants dépendant de l'aide sociale et pour lesquels la responsabilité civile du Département est engagée,
- les contentieux des obligations alimentaires,
- les contentieux relatifs à la voirie routière (sécurité, entretien routier, viabilité hivernale, documents d'urbanisme, mesures de police, contraventions de voirie routière, etc....),
- les contentieux de la passation et de l'exécution des contrats soumis à des procédures de mise en concurrence,
- les contentieux liés au versement de subventions, dotations, bourses, aides exceptionnelles à des personnes physiques ou des personnes morales,
- les contentieux de la fonction publique (déroulement de carrière, sanction, rémunération, primes, protection fonctionnelle, etc....), y compris pour les agents contractuels de droit public et de droit privé (assistantes maternelles et assistants familiaux, notamment les contentieux relatifs à leur agrément, contrats aidés, etc....),
- les contentieux en matière d'assurance et de responsabilités civile, administrative et pénale,
- les contentieux relatifs aux impôts locaux, taxes, redevances et aux compensations financières.

Direction ou service concerné	Date d'enregistrement de l'action en justice	Objet	Partie	Juridiction	Aspect financier	Observations
DAJCP/SAJA/DHIE	Action contre le Département enregistrée le 22/01/2021	RSA Contestation remise de dette partielle	M. M G	Tribunal administratif d'Orléans	Montant de l'indu restant : 347,91 €	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DAPAPH	Action contre le Département enregistrée le 01/03/2021	Aide sociale à l'hébergement Contestation titres de recettes - participation frais d'hébergement	Mme M L		Montant total des titres : 18 914,30 €	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DHIE	Action contre le Département enregistrée le 05/03/2021	RSA Contestation refus remise de dette	Mme R C		montant indu restant : 820,40 €	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DRHC	Action contre le Département enregistrée le 05/03/2021	RH Contestation refus d'octroi d'un congé longue maladie	Mme A I		/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DHIE	Action contre le Département enregistrée le 18/03/2021	RSA Contestation refus remise de dette	M. P P		Montant indu : 843,40 €	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DRHC	Action contre le Département enregistrée le 18/04/2021	RH Contestation décision disciplinaire	M. D M		/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA	Action contre le Département enregistrée le 24/04/2021	Contestation refus remise de dette d'indus de prime d'activité	Mme C H		/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DAPAPH	Action contre le Département enregistrée le 28/04/2021	Personnes handicapées Contestation refus de la mention de stationnement sur la carte de mobilité	Mme H R		/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA/DAPAPH	Action contre le Département enregistrée le 30/04/2021	Personnes handicapées Contestation refus d'octroi de la carte mobilité inclusion	M. E A		/	Dossier géré en interne - en attente réponse instance
DAJCP/SAJA/DRHC	Action contre le Département enregistrée le 06/05/2021	RH Contestation refus de prise en charge d'arrêts maladie au titre d'un accident de travail	M. A C		/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire
DAJCP/SAJA	Action contre le Département enregistrée le 20/03/2021	Autres aides sociales Contestation de remboursement d'allocation à adulte handicapé	Mme N H	Tribunal administratif de Paris	/	Dossier géré en interne - en attente réponse instance
DAJCP/SAJA/DAPAPH	Action contre le Département enregistrée le 26/03/2021	Autres aides sociales Action en responsabilité pénale	M. C M P	Tribunal correctionnel de Bourges	/	Dossier géré en interne - en attente rédaction mémoire

Direction ou service concerné	Date d'enregistrement de l'action en justice	Objet	Partie	Juridiction	Aspect financier	Observations
DAJCP/SAJA/DHIE	Action intentée par le Département le 21/04/2021	Fraude au RSA	M. A L D S	Tribunal judiciaire de Bourges	Montant indu : 9 426,82 €	Dossier géré en interne - en attente suite instance
DAJCP/SAJA/DHIE	Action intentée par le Département le 19/05/2021	Fraude au RSA	Mme M G		Montant indu : 12 482,74 €	Dossier géré en interne - en attente suite instance
DAJCP/SAJA/DHIE	Action intentée par le Département le 19/05/2021	Fraude au RSA	Mme S F		Montant indu : 10 041,02 €	Dossier géré en interne - en attente suite instance
Direction des routes	Action intentée par le Département le 17/03/2021	Dégradations de panneaux de signalisation	X	Plainte déposée à la gendarmerie de Vierzon	Montant préjudice : 320,00 €	Dossier géré en interne - en attente décision parquet
Direction des routes	Action intentée par le Département le 26/03/2021	Dégradations de panneaux de signalisation	X	Plainte adressée au commissariat de Bourges	Montant préjudice : 2165,04 €	Dossier géré en interne - en attente décision parquet
Direction des routes	Action intentée par le Département le 13/04/2021	vol de carburant	X	Plainte déposée à la gendarmerie de Sancoins	Montant préjudice : 260,00 €	Dossier géré en interne - en attente décision parquet
Direction des routes	Action intentée par le Département le 29/04/2021/2021	Dégradations de clôture et vol de buse et sacs de lestage	X	Plainte adressée à la gendarmerie de Sancerre	Montant préjudice : estimation ultérieure	Dossier géré en interne - en attente décision parquet
Direction des routes	Action intentée par le Département le 29/04/2021/2021	Dégradations des gardes corps du pont	X	Plainte adressée à la gendarmerie de Baugy	Montant préjudice : 5 000,00 €	Dossier géré en interne - en attente décision parquet

5 – **GESTION DU DOMAINE**

Au titre du point 5-1 de la délégation :

décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à titre onéreux ou à titre gratuit pour une durée n'excédant pas douze ans, dans le respect des règles du code général de la propriété des personnes publiques.

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier	Observations
DECSJ - SRC	04/01/2021	NAS (Concession de logement par nécessité absolue de service) attribué au gardien (PL)	Collège Axel Kahn (site du Châtelet)	Gratuité du logement nu	
	09/03/2021	NAS (Concession de logement par nécessité absolue de service) attribué au gestionnaire (MH)	Collège Philibert Lautissier à Lignières	Gratuité du logement nu	
	05/05/2021	NAS (Concession de logement par nécessité absolue de service) attribué au gestionnaire (MH)	Collège Voltaire à Saint-Florent-sur-Cher	Gratuité du logement nu	

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier	Observations
Direction du patrimoine immobilier	19/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Saint-Exupéry 1 rue Marguerite Audoux à Bourges et LR	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 19 avril 2021 au 5 mai 2021
	30/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Jean Rostand rue des Lauriers à Saint Germain du Puy et JB	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 30 avril 2021 au 31 octobre 2021
	30/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Jean Rostand rue des Lauriers à Saint Germain du Puy et ME	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 30 avril 2021 au 31 octobre 2021
	30/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Saint-Exupéry 1 rue Marguerite Audoux à Bourges et AS	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 30 avril 2021 au 31 octobre 2021
	30/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Auron 9 rue Aristide Maillol à Bourges et SBH	Participation aux charges locatives : 40 € versés au Conseil départemental	du 30 avril 2021 au 31 octobre 2021
	30/04/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Auron 9 rue Aristide Maillol à Bourges et KB	Participation aux charges locatives : 40 € versés au Conseil départemental	du 30 avril 2021 au 31 octobre 2021
	30/04/2021	Convention de partenariat pour la mise à disposition de logements aux étudiants de médecine et de masso-kinésithérapie logement sis 7 rue du Pont Merlan - apt 6290 18000 Bourges	Office Public de l'Habitat du Cher 14 rue Jean-Jacques Rousseau 18000 Bourges	471,37 € loyer 281,24 € charges	du 1er mai 2021 au 30 avril 2022
	03/05/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Saint-Exupéry 1 rue Marguerite Audoux à Bourges et MC	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 3 mai 2021 au 31 octobre 2021
	03/05/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction mis à disposition d'un étudiant en médecine ou en masso-kinésithérapie	Collège Saint-Exupéry 1 rue Marguerite Audoux à Bourges et AMP	Participation aux charges locatives : 40 € versés au collège	du 3 mai 2021 au 20 juin 2021

Au titre du point 5-2 de la délégation :

décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier (€)	Observations
Direction des finances	25/02/2021	Arrêté portant cession de biens mobiliers appartenant au domaine privé départemental	Agorastore	Oui	Arrêté n°122/2021
	10/05/2021	Arrêté portant cession de véhicules - bien mobilier appartenant au domaine privé départemental	Agorastore	Oui	Arrêté n°156/2021

6 – DISPOSITIFS D'AIDES/SUBVENTIONS

Au titre du point 6-1 de la délégation :

attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux.

Direction ou service concerné	Date de signature	Objet	Partenaire	Aspect financier (€)	Observations
SECSJ	10/03/2021	BAFA/BAFD	SA	150,00 €	
			CD	120,00 €	
			OL	100,00 €	
			RA	120,00 €	
	23/03/2021		AD	150,00 €	
			KDC	150,00 €	
			MMN	120,00 €	
			TM	120,00 €	
			SM	150,00 €	
			RH	150,00 €	
			IEO	150,00 €	
			YB	150,00 €	
	07/04/2021		TD	120,00 €	
			RD	150,00 €	
			LDA	120,00 €	
			MS	120,00 €	
	30/04/2021		EC	150,00 €	
			MEG	120,00 €	
			CB	120,00 €	
			22/02/2021	AC	500,00 €
BB	500,00 €				
BS	500,00 €				
MC	500,00 €				
OS	500,00 €				
SM	500,00 €				
VA	500,00 €				
17/03/2021	NGH	500,00 €			

Au titre du point 6-2 de la délégation :

prendre toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides de prêts, de remises de dettes et d'abandon de créances, sauf les subventions attribuées à des partenaires (associations, centres communaux d'action sociale,...) dans le cadre de l'aide aux suppléments de dépenses de gestion locative.

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	10/02/2021	Eau	BOURGES PLUS	232,00	
			Communes	1 902,00	
			REAVIE - REGIE EAU ASSAINISSEMENT DE VIERZON	381,00	
			SAUR	293,00	
			VEOLIA CEO	231,00	
			VEOLIA CGE	590,00	
	23/02/2021		BOURGES PLUS	500,00	
			Communes	737,00	
			REAVIE - REGIE EAU ASSAINISSEMENT DE VIERZON	928,00	
			SAUR	775,00	
			SUEZ	110,00	
			VEOLIA CEO	275,00	
	19/03/2021		BOURGES PLUS	964,00	
			Communes	1 190,00	
			REAVIE - REGIE EAU ASSAINISSEMENT DE VIERZON	946,00	
			SAUR	677,00	
			VEOLIA CEO	425,00	
			VEOLIA CGE	619,00	
	30/03/2021		BOURGES PLUS	882,00	
			Communes	652,00	
			REAVIE - REGIE EAU ASSAINISSEMENT DE VIERZON	709,00	
			SAUR	567,00	
			VEOLIA CEO	1 386,00	
			VEOLIA CGE	605,00	
	27/04/2021		SAUR	55,00	
			BOURGES PLUS	838,00	
			Communes	979,00	
			REAVIE - REGIE EAU ASSAINISSEMENT DE VIERZON	1 413,00	
SAUR		524,00			
VEOLIA CEO		1 166,00			
		VEOLIA CGE	479,00		
Total EAU				22 030,00	
SH/FSL	02/02/2021	Energie	Autres fournisseurs	6 100,00	
			EDF	4 348,00	
			ENGIE	2 940,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	163,00	
			ENI	1 205,00	
			Total Direct Energie	276,00	
	10/02/2021		Autres fournisseurs	640,00	

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	11/02/2021	Energie	Autres fournisseurs	165,00	
	12/02/2021		Autres fournisseurs	5 316,00	
			EDF	2 287,00	
			ENGIE	1 178,00	
			ENI	635,00	
			Total Direct Energie	1 110,00	
	17/02/2021		Autres fournisseurs	175,00	
	18/02/2021		Autres fournisseurs	345,00	
	23/02/2021		Autres fournisseurs	4 450,00	
			EDF	12 965,00	
			ENGIE	6 558,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	248,00	
			ENI	325,00	
			Total Direct Energie	3 091,00	
			Autres fournisseurs	345,00	
	02/03/2021		Autres fournisseurs	6 521,00	
			EDF	6 253,00	
			ENGIE	4 425,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	395,00	
			ENI	1 175,00	
			Total Direct Energie	2 045,00	
	03/03/2021		Autres fournisseurs	275,00	
	12/03/2021		Autres fournisseurs	295,00	
	15/03/2021		Autres fournisseurs	345,00	
	16/03/2021		Autres fournisseurs	345,00	
	17/03/2021		Autres fournisseurs	4 824,00	
			EDF	4 463,00	
			ENGIE	3 354,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	261,00	
			ENI	495,00	
			Total Direct Energie	1 630,00	
30/03/2021	Autres fournisseurs	6 112,00			
	EDF	15 756,00			
	ENGIE	9 534,00			
	ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	1 446,00			
	ENI	3 014,00			
	Total Direct Energie	2 220,00			
01/04/2021	EDF	345,00			
	Autres fournisseurs	4 222,00			
	EDF	6 194,00			
	ENGIE	3 044,00			
	ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	280,00			
	ENI	280,00			
07/04/2021	Total Direct Energie	967,00			
	Autres fournisseurs	345,00			
	19/04/2021	Autres fournisseurs	295,00		
	23/04/2021	Autres fournisseurs	336,00		

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	27/04/2021	Energie	Autres fournisseurs	7 089,00	
			EDF	15 758,00	
			ENGIE	9 803,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE	345,00	
			ENGIE TARIF REGLEMENTE GAZ	575,00	
			ENI	1 960,00	
			Total Direct Energie	985,00	
			Autres fournisseurs	345,00	
			Total Direct Energie	295,00	
Total Energie				183 511,00	
SH/FSL	01/02/2021	Logement	Enseignes de mobilier	330,00	
	02/02/2021		VAL DE BERRY	440,69	
			ASSIMMO 18	366,91	
	04/02/2021		Assureurs	147,00	
			Enseignes de mobilier	689,96	
	09/02/2021		FRANCE LOIRE	200,71	
			Assureurs	89,00	
	11/02/2021		Enseignes de mobilier	249,99	
			FRANCE LOIRE	505,74	
			Assureurs	95,00	
			Enseignes de mobilier	394,49	
			ADOMA	324,48	
			Bailleurs privés	2 405,39	
			Enseignes de mobilier	1 845,19	
			FRANCE LOIRE	8 526,37	
			VAL DE BERRY	12 907,46	
			VAL DE BERRY	1 105,17	
	12/02/2021		Assureurs	643,75	
			VAL DE BERRY	478,45	
	16/02/2021		Bailleurs privés	1 913,15	
			FRANCE LOIRE	1 893,50	
	18/02/2021		VAL DE BERRY	4 543,28	
			ASSIMMO 18	448,10	
			Enseignes de mobilier	416,90	
			Assureurs	93,00	
			Enseignes de mobilier	435,00	
			FRANCE LOIRE	311,84	
			Assureurs	370,00	
			Bailleurs privés	5 131,42	
			Enseignes de mobilier	990,00	
			FRANCE LOIRE	2 016,27	
	VAL DE BERRY		7 981,52		
ASSIMMO 18		1 000,00			
Assureurs	428,00				
Bailleurs privés	4 734,95				
FRANCE LOIRE	10 275,37				

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	18/02/2021	Logement	VAL DE BERRY	8 878,14	
	19/02/2021		VAL DE BERRY	529,59	
			Assureurs	95,00	
			Enseignes de mobilier	330,00	
			FRANCE LOIRE	392,52	
	22/02/2021		Assureurs	92,00	
			Enseignes de mobilier	435,00	
			FRANCE LOIRE	301,73	
	25/02/2021		Assureurs	95,00	
			Enseignes de mobilier	434,99	
			VAL DE BERRY	242,27	
			Assureurs	160,00	
	26/02/2021		Assureurs	190,00	
			Enseignes de mobilier	524,98	
			FRANCE LOIRE	353,05	
	02/03/2021		ASSIMMO 18	579,02	
			Assureurs	95,00	
	03/03/2021		Enseignes de mobilier	141,50	
			Assureurs	120,00	
			FRANCE LOIRE	663,08	
	08/03/2021		Assureurs	77,00	
			Enseignes de mobilier	429,99	
			FRANCE LOIRE	306,27	
			ASSIMMO 18	2 078,84	
	18/03/2021		Assureurs	237,12	
			Bailleurs privés	5 205,64	
			Enseignes de mobilier	850,73	
			FRANCE LOIRE	8 851,88	
			VAL DE BERRY	10 340,52	
			VAL DE BERRY	730,26	
			Assureurs	1 218,00	
			FRANCE LOIRE	338,53	
			VAL DE BERRY	256,34	
ASSIMMO 18		618,25			
Bailleurs privés		2 569,00			
FRANCE LOIRE		5 544,85			
VAL DE BERRY		7 479,73			
23/03/2021		ASSIMMO 18	367,23		
	Assureurs	269,91			
	Enseignes de mobilier	1 014,12			
	FRANCE LOIRE	270,20			
24/03/2021	VAL DE BERRY	433,85			
	ASSIMMO 18	398,17			
25/03/2021	Assureurs	95,00			
	ADOMA	345,31			
	ASSIMMO 18	1 762,27			
			Assureurs	422,00	

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	25/03/2021	Logement	Bailleurs privés	4 133,47	
			Enseignes de mobilier	1 199,44	
			FRANCE LOIRE	2 536,89	
			VAL DE BERRY	9 017,20	
			ASSIMMO 18	524,00	
			Assureurs	255,00	
			Bailleurs privés	8 995,00	
			FRANCE LOIRE	16 962,16	
			VAL DE BERRY	12 051,41	
			Bailleurs privés	105,00	
			Enseignes de mobilier	219,98	
			VAL DE BERRY	1 134,83	
	01/04/2021		ASSIMMO 18	682,33	
			Assureurs	82,54	
			Enseignes de mobilier	100,13	
	06/04/2021		ASSIMMO 18	199,20	
			Assureurs	186,00	
			Enseignes de mobilier	870,00	
	13/04/2021		FRANCE LOIRE	279,47	
			Assureurs	95,00	
			Enseignes de mobilier	324,98	
	14/04/2021		FRANCE LOIRE	262,11	
			Assureurs	87,00	
			Bailleurs privés	186,67	
	15/04/2021		Enseignes de mobilier	435,00	
			ADOMA	591,24	
			ASSIMMO 18	2 637,56	
			Assureurs	310,00	
			Bailleurs privés	1 655,00	
			Enseignes de mobilier	704,95	
			FRANCE LOIRE	5 245,80	
			VAL DE BERRY	6 499,60	
			VAL DE BERRY	436,80	
Assureurs		518,00			
FRANCE LOIRE		541,61			
VAL DE BERRY		211,34			
ADOMA		452,50			
ASSIMMO 18		345,00			
Bailleurs privés		1 575,00			
FRANCE LOIRE		8 100,77			
VAL DE BERRY		7 086,65			
16/04/2021		Assureurs	94,00		
	Bailleurs privés	491,33			
19/04/2021	Assureurs	95,00			
	Enseignes de mobilier	600,00			
	FRANCE LOIRE	501,95			
		VAL DE BERRY	253,14		

Direction ou service concerné	Date de la décision	Objet / Type d'aides	Partenaires attributaires	Aspect financier / Montant accordé (€)	Observations
SH/FSL	20/04/2021	Logement	Assureurs	120,00	
			FRANCE LOIRE	484,87	
	22/04/2021		Bailleurs privés	1 286,82	
			FRANCE LOIRE	1 738,70	
			VAL DE BERRY	2 265,39	
			Assureurs	171,00	
	27/04/2021		Bailleurs privés	5 649,16	
			FRANCE LOIRE	5 661,49	
			VAL DE BERRY	5 189,23	
			Bailleurs privés	225,00	
	29/04/2021		Bailleurs privés	106,00	
			Enseignes de mobilier	435,00	
			FRANCE LOIRE	336,87	
			Assureurs	95,00	
			Bailleurs privés	608,00	
	Enseignes de mobilier	162,00			
Total Logement				266 298,51	
SH/FSL	17/02/2021	Téléphone	Orange	250,00	
	24/03/2021		Orange	150,00	
	28/04/2021		Orange	594,75	
Total Téléphone				994,75	
Total général				472 834,26	

ANNEXE 2

INFORMATION RELATIVE AUX ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (COMMANDE PUBLIQUE)

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 15 JUILLET 2021

3 – COMMANDE PUBLIQUE

Au titre du point 3-1 de la délégation :

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée ou dont le montant est inférieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret,
- des marchés subséquents passés à l'issue d'un accord-cadre et dont le montant est supérieur aux seuils des procédures formalisées fixés par décret,
- ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
Réussir la bascule en M57	ASSISES DE L'AFIGESE	44800	02/03/2021	716,00		
Entretien et réparation des chalumeaux Jetpack et fourniture de pièces détachées	SEFMAT	33185	03/03/2021		0,00	10 000,00
Insertions dans l'Information Agricole 2021-2022	SOCIETE D'EDITION DE PUBLICATIONS AGRICOLES DE L'INDRE - INFORMATION AGRICOLE	36005	03/03/2021			4 000,00
Transports d'enfants-n°21-0014 lot 5 TAXI JACQUES COEUR	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	03/03/2021		0,00	1 900,03
Réparation du pont bascule du CFR	MINEBEA INTEC FRANCE	18000	03/03/2021	3 000,00		
RNOB - Déplacement d'orchidées sur une zone favorable à la colonisation	FRANCK RENIER	18570	04/03/2021	18 540,00		
Fleurs : hommage aux victimes du terrorisme	A LA MAGIE DE LEA	18000	08/03/2021	54,54		
Petit matériel d'entretien des locaux spécifique sur prescription médicale	CODAN SARL	18000	08/03/2021	1 113,89		
Pièces détachées, entretien et réparation des équipements de la berce pour travaux de glissières	COREMAT	49123	08/03/2021		0,00	20 000,00
Travail temporaire de nuits au CDEF	APPEL MEDICAL	92894	08/03/2021	3 000,54		

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
Accord cadre de maîtrise d'oeuvre pour la vidange, le curage de l'étang et la rénovation des ouvrages hydrauliques du barrage	SOMIVAL INGENIERIE	63000	09/03/2021		0,00	150 000,00
Réparation d'un broyeur dans le cadre d'une location	LOXAM BOURGES OUEST	18000	11/03/2021	299,58		
Matériel pour l'entretien du linge CDEF	MVEB	18110	11/03/2021	26 000,00		
Transports d'enfants-n°21-0012 lot 2 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	12/03/2021		0,00	200,00
Transports d'enfants-n°21-0015 lot 2 TAXI JACQUES COEURS	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	15/03/2021		0,00	1 760,00
Transports d'enfants-n°21-0016 lot 3 TAXI JACQUES COEUR	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	15/03/2021		0,00	756,00
Pièces détachées et accessoires pour matériels de motoculture	EQUIP JARDIN VAL DE LOIRE	36330	16/03/2021	6 500,00		
La maintenance du progiciel Gédelib et Netélib, et hébergement Kbox et Kélus	QUALIGRAF	75015	16/03/2021		0,00	30 000,00
Maintenance du progiciel Chronogestor	INETUM GFI	93400	17/03/2021		0,00	12 000,00
Musiques vivantes en bibliothèque en ligne le 26 mars 2021	LE CRI DU CHARBON	42100	17/03/2021	1 485,00		
Réparation de crics rouleurs de marque Rassant	ATELIER REPARATION INSTALL NIVERNAIS	18240	17/03/2021	1 000,00		
Transports d'enfants-n°21-0017 lot 2 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	17/03/2021		0,00	140,00
Fleurs : décès et cérémonie guerre d'Algérie	MADAME VALERIE BAUER	18000	18/03/2021	127,27		
Abonnement 2021 pour les accès à distance et l'accès sur place avec vidéo-proj des concerts à la Cité de la musique philharmonie de Paris	CITE DE LA MUSIQUE	75019	18/03/2021	250,00		
Entretien des pompes lessivielles des lave-linge professionnels du CDEF	CHRISTIN	18390	18/03/2021	500,00		
Séminaire "Les Déracinés"	ASSOCIATION PSYCHOLOGIE ET VIEILLISSEMENT	35000	18/03/2021	60,00		
Abonnement internet 2021 à CIG	CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE DE France	78008	23/03/2021	2 780,00		
Frais de repas 26/03/2021	MONSIEUR ROGER COULON	LUXEMBOURG	26/03/2021	60,00		

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
Intercontrat de maintenance du progiciel Chronogestor du 15/02/2021 au 16/03/2021 (30 jours)	INETUM GFI	93400	26/03/2021	636,22		
Inspections détaillées d'ouvrages d'art 2021	BETERS OA	26780	26/03/2021	25 852,50		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 1 : démolitions - gros œuvre - fondations	BATI CONCEPT	18000	29/03/2021	75 999,59		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 2 : charpente bois	ENTREPRISE ELVIN	18000	29/03/2021	54 900,00		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 3 : charpente métallique-serrurerie	CHARPENTE BROSSARD	18100	29/03/2021	29 110,66		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 4 : couverture - étanchéité	SMAC	36250	29/03/2021	183 889,00		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 5 : façade : filtre vêtre - ITE	PLUS 18	18230	29/03/2021	158 792,00		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 7 : menuiserie intérieures	ENTREPRISE ELVIN	18000	29/03/2021	76 400,00		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 8 : cloisons / doublage faux plafonds	EUURL LAGRANGE MARCEL	18800	29/03/2021	83 950,00		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ Lot n° 10 : électricité : courants forts courants faibles	PROJELEC	18000	29/03/2021	88 099,43		
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 12 : revêtement de sols souples, sols dur, faïence	SOLS DU BERRY	18000	29/03/2021	27 500,00		
Location tractopelle CGR Nord 1 semestre 2021	AEB LOCATION	18390	29/03/2021	5 214,00		
Reportage photos internat de Vierzon : prise de vues par drone	COLOR INSIDE FILMS	18100	29/03/2021	700,00		

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
Transports d'enfants-n°21-0018 lot 4 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	29/03/2021		0,00	594,00
Location minipelle CGR Nord 1 semestre 2021	SOLOMAT LOCATION	18000	30/03/2021	1 739,88		
Maintenance et consommables d'un transpalette électrique Toyota	TOYOTA MATERIAL HANDLING	77600	30/03/2021		0,00	3 000,00
Travaux de rénovation et construction d'un foyer des élèves au Collège Marguerite Audoux/ lot n° 11 : Peinture	PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	18000	31/03/2021	57 500,00		
Marché subséquent n°1 relatif à la réalisation des études préalables sur la retenue et le barrage de Goule	SOMIVAL INGENIERIE	63000	31/03/2021	51 930,00		
Produits pour nettoyeurs haute pression Karcher	CHRISTIN	18390	01/04/2021		0,00	2 000,00
Organisation de la fête du tour : 1ère partie	SIGNATURE FRISSONS	18000	01/04/2021	20 000,00		
Organisation de la fête du Tour	SIGNATURE FRISSONS	18000	01/04/2021		0,00	50 000,00
Production réalisation de 12 vidéos sur présentation de livres, applications numériques, de films ou de musiques avec sessions en juin et novembre par VISIOCAST	VISIOCAST	18570	06/04/2021	5 000,00		
Frais de repas du 06/04/2021 au 30/04/2021	LE BERGERAC	18000	06/04/2021	408,62		
Frais de repas du 02/02/2021 au 12/04/2021	MADAME MICHELE COULON	18000	12/04/2021	629,08		
RD112 Commune d'Orcenais - Confortement du talus	COLAS CENTRE OUEST	18020	07/04/2021	173 485,38		
Création graphique pour campagne de communication Paris	DELIT D INFLUENCE	18000	07/04/2021	1 540,00		
Essuies-main anciens distributeurs	CHRISTIN	18390	08/04/2021	1 000,00		
Transports d'enfants-n°21-0020 lot 1 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	09/04/2021		0,00	330,00
Acquisition et hébergement d'un systèmes d'alerte pour les agents du CD18	CEDRALIS	69500	09/04/2021		0,00	35 000,00
Pièces détachées et accessoires d'origine pour véhicules de + de 3,5 tonnes de marque IVECO	CENTRE VEHICULES INDUSTRIELS	18000	12/04/2021		0,00	10 000,00
RD 951 RD 41E - Charenton-du-Cher - Aménagement de la déviation	EUROVIA CENTRE LOIRE	18570	14/04/2021	867 137,70		
Matériel pour géocaching	IGILLI - CACHE BOUTIQUE	6620	14/04/2021	354,47		
Prestations d'audit du progiciel Pythéas	PYTHEAS	13797	14/04/2021	3 150,00		
Sacs scelles - dépôt espèces	CE CONCEPT	73800	15/04/2021	49,00		

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
OP Agrilocal (sacs iso et pliable)	ALANN MARK'S	92110	16/04/2021		0,00	900,00
Obtention de données et formations complémentaires à l'outil Géoclip	CIRIL GROUP	69100	16/04/2021	5 900,00		
RD11 - Reconstruction de l'ouvrage sur "le Boulier"	SEGEC	36400	19/04/2021	95 032,80		
OP Housses pré-signalisation casque	CREATION COLOR PUB	85430	19/04/2021		0,00	1 300,00
OP avril Agrilocal	CREATION COLOR PUB	85430	19/04/2021		0,00	1 000,00
Prestation de formation les 10 et 11 mai 2021	PULLIAT PIERRE-JEAN	93260	19/04/2021	1 000,00		
Achat livres de photographies "Ce qui nous relie"	PIROT	18170	21/04/2021	1 487,50		
Fleurs : cérémonies de la libération des camps de concentration	MADAME VALERIE BAUER	18000	21/04/2021	190,91		
Exposition de cycles anciens à Foëcy du 26 juin au 4 juillet 2021 par l'association Histoire du Cycle	ASSOCIATION HISTOIRE DU CYCLE LES VELOS DE SOLOGNE	LUXEMBOURG	21/04/2021	800,00		
Tour de France : sacs pour signalisation	ANDRE BANCALA - ADREM CONSEIL	78370	22/04/2021	1 190,00		
Achat du magazine HS "Les Pépites du Cher"	LA MONTAGNE (GROUPE CENTRE FRANCE)	63056	22/04/2021	2 097,16		
Délivrance de l'attestation de capacité pour la manipulation des fluides frigorigènes	CEMAFROID	94260	22/04/2021		0,00	3 000,00
Fleurs : cérémonies de la libération des camps de concentration Vierzon	LES SABLES DE NANCAY	18330	23/04/2021	108,00		
Transports d'enfants-n°21-0023 lot 4 TAXI JACQUES COEUR	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	23/04/2021		0,00	1 431,00
Transports d'enfants-n°21-0022 lot 4 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	23/04/2021		0,00	4 048,00
RNOB - Travaux de déplacement de l'AEP pour l'OH8	SAUR	18300	26/04/2021	21 975,00		
Fourniture de matériels de cuisine - Collèges d'Aubigny, La Guerche-sur-l'Aubois	BENARD	18570	26/04/2021	112 661,50		
Transports d'enfants-n°21-0024 lot 4 TAXI JACQUES COEUR	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	26/04/2021		0,00	1 360,05
Transports d'enfants-n°21-0025 lot 4 TAXI JACQUES COEUR	MULTI SERVICES JACQUES COEUR	18000	26/04/2021		0,00	3 400,03
Hébergement et maintenance pour la plateforme JOB 18	NEOLINK BERGER LEVRAULT	41000	26/04/2021		0,00	110 000,00
Campagne affichage Paris : métro	MEDIATRANSPORTS	92130	27/04/2021	34 892,23		

Intitulé du marché	Nom de l'attributaire	Code postal	Date de notification	Montant total du marché € HT	Montant € global minimum du marché HT	Montant € global maximum du marché HT
OP casquettes tour de France	KOKOLO	64210	28/04/2021		0,00	1 000,00
Traiteur du 11/03/2021 au 28/04/2021	ABBAYE TRAITEUR CONTENT	18340	28/04/2021	1 630,33		
Transports d'enfants-n°21-0026 lot 5 AIDO TRANS	AID O TRANS	18000	29/04/2021		0,00	748,00
Banque d'images : achat de crédits photos avril	ISTOCK	CANADA	30/04/2021	380,00		
Partenariat Archibooks/ouvrages maison de la culture	BOOKSTORMING	75010	30/04/2021	1 800,00		
OP crayons HumaniCher	CREATION COLOR PUB	85430	30/04/2021		0,00	1 300,00
Partenariat Archibooks/ouvrage maison de la culture	BOOKSTORMING	75010	30/04/2021	2 200,00		
Livraison et fourniture Béton	BETON SERVICE BERRY	18230	03/05/2021	7 000,00		
Journée d'accompagnement méthodologique au logiciel Regards	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCESRES	35000	03/05/2021	3 672,56		
Inter-contrat maintenance du logiciel Neptune	DLM SOFT	71000	05/05/2021	506,40		
Réhausses pour essai de plaque	I.G.M	78114	06/05/2021	339,00		
Abonnement annuel à l'outil de signature des contrats RH : YOUSIGN	YOUSIGN SAS	14000	06/05/2021	2 400,00		
Pièces détachées, entretien et réparation des matériels de motoculture	EQUIP'JARDIN VAL DE LOIRE	36330	07/05/2021		0,00	17 999,00
Fleurs : cérémonie du 8 mai 45 Bourges	MADAME VALERIE BAUER	18000	07/05/2021	127,27		
Insertions Centre France Publicité 2021-2022	CENTRE FRANCE PUBLICITE	63020	10/05/2021		0,00	30 000,00
OP sacs à dos Tour de France	ALANN MARK'S	92110	11/05/2021		0,00	500,00
RNOB - Travaux de déboisement - défrichage-débroussaillage-essouchage	BONGARD BAZOT ET FILS	58110	12/05/2021	232 900,00		
OP PDB (support tel housses selles)	CREATION COLOR PUB	85430	17/05/2021		0,00	700,00
Paniers gourmands : aide à la conduite sablés de Nançay	LES SABLES DE NANCAY	18330	17/05/2021	108,00		
Location compresseur	KILOUTOU	18230	18/05/2021	400,00		
Dépannage - relevage du porte-engins sur la commune de Saulzais-le-Potier	REGIPARC	18000	19/05/2021	1 200,00		
Coupes, médailles, trophées/ Lot n°1 Lot 2 : Médailles d'honneur	STADIUM	44200	20/05/2021		0,00	8 000,00
Coupes, médailles, trophées/ Lot n° lot 3 : Médailles départementales	STADIUM	44200	20/05/2021		0,00	10 000,00

Direction ou Service concerné	Date de signature	Objet	Partenaires	Aspect financier (€)	Observations
DSI	16-02-2021 au 15-04-2021	Schéma directeur stratégique des SI 2015-2021	BECHTLE	16 434,00 €	Bons de commande dans le cadre de l'accord-cadre passé par Approlys
		Moyens des services fonctionnement Fournitures diverse informatiques		4 901,00 €	
	16-02-2021 au 15-04-2021	Schéma directeur stratégique des SI 2015-2021	UGAP	181 962,00 €	Bons de commande UGAP
		Acquisition étagère extension de disque, serveurs, licence Office		1 145,00 €	
		Moyens des services fonctionnement Maintenance Solarwind		5 627,00 €	
		Réhabilitation du centre d'exploitation de la route de Saint-Florent-sur-Cher Fournitures diverses			
	21-02-2021 au 20-02-2022	Maintenance annuelle du progiciel Repères	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	2 362,00 €	AC 17-0854 (reconduction expresse)
	07-04-2021 au 06-04-2022	Maintenance annuelle du progiciel Regards	RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES	3 600,00 €	AC 17-1380 (reconduction expresse)
22-03-2021 au 21-03-2022	Maintenance annuelle du progiciel Inforoute 18	INFOROUTE	10 000,00 €	AC 2019-0228 (reconduction expresse)	
28-03-2021 au 29-03-2022	Maintenance et hébergement annuels de la gestion des archives départementales	PERINFO	17 500,00 €	AC 2019-0181 (reconduction expresse)	
07-04-2021 au 06-04-2022	Maintenance et hébergement annuels de la gestion des archives départementales	NAONED	17 500,00 €	AC 2019-0262 (reconduction expresse)	

Au titre du point 3-2 de la délégation :

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés selon une procédure formalisée et dont le montant est supérieur aux seuils fixés par décret (hormis la signature de ces marchés).

Direction ou Service concerné	Date de signature	Objet	Partenaires	Aspect financier (€)	Observations
Direction des finances	23/02/2021	Arrêté portant habilitations de commande aux agents du Conseil départemental du Cher	LB	Non	
	08/03/2021	Arrêté portant habilitations de commande aux agents du Conseil départemental du Cher	MZ	Non	
	15/04/2021	Arrêté portant habilitations de commande aux agents du Conseil départemental du Cher	ALB	Non	

**DEPARTEMENTAL DU CHER
Hôtel du Département
1 place Marcel Plaisant
CS 30322
18023 BOURGES Cedex**

**Les actes administratifs publiés dans ce recueil
peuvent être consultés sur demande auprès de la
personne responsable de l'accès aux documents
administratifs de la collectivité**

**Cette personne peut être saisie à partir du lien
suivant :**

<https://www.departement18.fr/Referent-CADA-CNIL>

Directeur de la publication : Jacques FLEURY

Dépôt légal : 21/07/2021